



## Honoraires de transaction TTC à la charge du vendeur\*

Prix de vente hors honoraires	Habitation / Professionnel	Terrains
	Honoraires vendeur TTC*	Honoraires vendeur TTC*
Jusqu'à 100 000 €	Forfait de 5 000 €	Forfait de 15 000 €
De 100 001 à 199 999 €	5,50 %	
De 200 000 € à 499 999 €	5 %	
De 500 000 € à 649 999 €	4,5 %	
De 650 000 € à 799 999 €	4 %	
De 800 000 € à 1 000 000 €	3,5 %	
Au-delà de 1 000 000 €	3 %	

Locaux Commerciaux et Industriels	Parking / Box
Honoraires vendeur TTC*	Honoraires vendeur TTC*
10% du prix de vente avec un minimum de 5 000 € T.T.C	Forfait de 2 000 €

\*Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf exceptions prévues au mandat

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.**

**ORPI AVENIR IMMOBILIER ERMONT 29 rue de Stalingrad 95120 ERMONT**

S.A.S au capital 8000 € - RCS Pontoise 309.133.023 Carte professionnelle T n° CPI 9501 2018 000 026 848 délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France

Garantie : SOCAF 26 avenue de Suffren 75015 PARIS

**Honoraires au 29 juillet 2020**

La délivrance d'une note est obligatoire.



## Honoraires de location

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation	500 €	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	10 € /m <sup>2</sup>	10 € / m <sup>2</sup>

Locaux de droit commun / commerciaux / industriels / professionnels	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation	500 €	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	15 € /m <sup>2</sup>	15 € /m <sup>2</sup>

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.**

**ORPI AVENIR IMMOBILIER ERMONT 29 rue de Stalingrad 95120 ERMONT**

**Honoraires au 29 juillet 2020**

S.A.S au capital 8000 € - RCS Pontoise 309.133.023 Carte professionnelle T n° CPI 9501 2018 000 026 848 délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France

Garantie : SOCAF 26 avenue de Suffren 75015 PARIS

La délivrance d'une note est obligatoire.